

Je relirai cependant la question du député, dans le hansom, pour voir si je ne l'ai pas induit en erreur. Je ne le fais pas délibérément, mais je ne suis pas tout à fait sûr d'avoir bien compris tous les aspects de la question qu'il m'a posée.

M. Anguish: Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. Je demandais essentiellement s'il était du ressort du groupe d'étude de se pencher sur les mesures de prévention plutôt que sur la réduction des émissions.

M. Roberts: De quelles mesures de prévention s'agit-il? Nous cherchons à réduire en ce moment les niveaux actuels d'émission. Voilà pourquoi je ne suis pas sûr d'avoir tout à fait bien compris la distinction que le député fait entre les mesures de prévention et la réduction des émissions.

M. Anguish: Je voudrais demander au ministre de l'Environnement s'il est au courant de l'existence du dernier procédé de lavage du charbon qui permet d'éliminer tout danger d'émission de bioxyde de soufre, et dont le sous-produit peut servir d'engrais? S'il en est au courant, sera-t-il du ressort du groupe d'étude d'étudier pareil procédé?

M. Roberts: Oui, je connais le procédé. Je ne sais pas cependant si le député parle de production thermique ou plus précisément du cas de l'Inco.

M. Anguish: Je parle du problème des pluies acides.

M. Roberts: Si le député fait allusion au problème des pluies acides, oui, nous nous en préoccupons. D'après ce que je sais, deux techniques au moins pourraient s'appliquer dans le cas de l'Inco. Mais je pense que le problème qu'il soulève au sujet du lavage du charbon se rapporte davantage aux projets de conversion au pétrole et au gaz que le président Carter a présentés au Congrès. Nous examinons tout un éventail de techniques, mais deux surtout ont retenu notre attention en ce qui concerne l'Inco.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, il y a quelques jours, le *Globe and Mail* rapportait les propos du ministre de l'Environnement de l'Ontario, M. Parrott. Si ce dernier accueille favorablement l'intérêt que manifeste le gouvernement fédéral pour la question des pluies acides et notamment les problèmes qui assaillent Sudbury à la suite des opérations de l'Inco, il a déclaré sans ambages que ce serait son gouvernement et non le gouvernement fédéral qui prendrait les décisions relatives aux mesures qui s'imposent et à leur date d'entrée en vigueur.

Je voudrais poser deux questions au ministre. Premièrement, quels seront les pouvoirs de ce groupe d'étude mixte et, deuxièmement, sait-il que dans ce rapport—que je n'ai pas en main—le ministre de l'Environnement de l'Ontario a repoussé de plusieurs années la date à laquelle l'Inco devra réellement s'atteler à l'élimination de la pollution qu'elle crée? Le ministre le sait-il? Est-il d'accord pour donner à l'Inco un autre sursis avant qu'elle ne nous débarrasse de la pollution qu'elle engendre?

M. Roberts: Madame le Président, je répondrai en faisant valoir deux points. Les mesures législatives prises dans ce

Lutte contre la pollution

domaine sont du ressort exclusif de la province de l'Ontario. Il est tout à fait exact comme l'a dit M. Parrott que c'est à elle qu'il incombe d'imposer les restrictions en question et c'est elle seule qui a le droit d'émettre ce décret. La participation fédérale s'est limitée à effectuer des études et des travaux de recherche qui, nous l'espérons, ont grandement aidé le gouvernement ontarien à prendre cette décision.

Dans les études que nous continuerons d'effectuer pour le compte du gouvernement de l'Ontario, nous nous efforcerons de recueillir suffisamment de connaissances et d'opinions d'experts en la matière pour pouvoir déterminer avec exactitude quel genre de mesures de contrôle peuvent être appliquées et à quel rythme.

Dans le décret qu'il a publié aujourd'hui M. Parrott limite à leur niveau actuel, lequel demeure d'ailleurs bien inférieur au maximum permis, les dégagements de bioxyde de soufre de l'Inco et prévoit la réduction éventuelle de ces niveaux au cours des deux prochaines années. La troisième phase est celle sur laquelle portent plus particulièrement nos études.

J'espère que le député comprend bien que ce décret entre dans les attributions constitutionnelles de l'Ontario mais que cette province et le gouvernement canadien ont collaboré très étroitement pour que les mesures adoptées par M. Parrott soient appliquées rapidement et aussi efficacement que possible.

M. Orlikow: Si j'ai bien compris le ministre, il nous dit que les émissions de l'Inco sont inférieures à la limite, mais il m'accordera sûrement qu'elles sont bien trop élevées. A moins que nous n'insistions pour que les coupables accélèrent les progrès dans ce sens au point de faire disparaître virtuellement toute pollution, je ne vois pas très bien comment le ministre peut aller aux États-Unis et exiger d'eux qu'ils forcent leurs industries à prendre les mesures nécessaires, car tout comme notre pollution survole leur territoire, la leur envahit le nôtre. A moins de leur prouver que nous exerçons vraiment des pressions sur les compagnies qui polluent l'eau, l'air et la terre chez nous, je ne vois pas que nous puissions attendre des États-Unis qu'ils fassent mieux à l'avenir que dans le passé, c'est-à-dire pas grand-chose.

M. Roberts: Peut-être me suis-je mal expliqué. Le capsulage actuel est suivi d'un stade subséquent, et même immédiat qui permettra de réduire considérablement des émissions. Comme je l'ai déjà dit publiquement, je suis convaincu, d'après nos renseignements, que d'ici à quatre ou cinq ans les émissions auront diminué de 50 à 60 p. 100. Je puis donner au député l'assurance qu'à la suite de mes entretiens avec les hauts fonctionnaires américains, les mesures que nous avons prises avec l'Inco ne seront pas seulement bien vues des États-Unis, mais qu'elles les pousseront agir de façon beaucoup plus positive, non seulement en ce qui a trait aux problèmes qui résulteront vraisemblablement du programme de conversion du pétrole, mais aussi en ce qui a trait au problème actuel que constitue, à notre avis, le niveau déjà trop élevé de la pollution provenant des États-Unis.